

Une nouvelle identité visuelle pour le médiateur national de l'énergie

À partir du 17 novembre 2020, le médiateur national de l'énergie, autorité publique indépendante qui existe depuis 2007, change de logo afin d'être identifié comme source d'informations référente, dans un contexte d'un accroissement de l'ouverture du marché de l'énergie.

Simple et moderne, le nouveau logo symbolise la médiation avec deux silhouettes qui se serrent la main pour valider un accord. Ce logo, conçu par l'agence Scenarii, est associé à la Marianne de l'État pour souligner que le médiateur national de l'énergie est une institution publique, indépendante des entreprises du secteur de l'énergie, au service des consommateurs.



1 million d'entreprises ayant un contrat au tarif réglementé de vente d'électricité vont devoir souscrire une offre de marché d'ici le 1^{er} janvier 2021. Il en est de même pour 3 millions de sites, particuliers et professionnels, pour leur fourniture de gaz naturel d'ici 1^{er} juillet 2023. Ce sont autant de consommateurs qu'il faut accompagner dans le changement. Les pouvoirs publics ont confié cette mission au médiateur national de l'énergie dans le cadre de [la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie](#). Le service énergie-info, le service d'information du médiateur a, pour l'occasion, modifié également son logo afin d'illustrer son lien avec l'institution publique.



Alors que les comparateurs d'offres de fourniture d'énergie se multiplient, il est important que celui du médiateur national de l'énergie se distingue en mettant en avant son statut public, neutre et indépendant. En effet, il est le seul, avec ceux des associations de consommateurs, à présenter les offres commerciales de tous les fournisseurs de façon totalement impartiale. Son fonctionnement est encadré par la loi relative à l'énergie et au climat ([article L.122-3 du Code de l'énergie](#)). Il est une source d'information fiable et indépendante qui doit être identifiée comme telle en un coup d'œil.



« Il est important que les consommateurs nous identifient comme une structure publique, indépendante de tous les acteurs du secteur. En associant l'image de la République française à celle du médiateur national de l'énergie, je souhaite rappeler à tous qu'il existe un interlocuteur pour accompagner les consommateurs dans la bonne compréhension du fonctionnement du marché et dans le règlement amiable des litiges liés à la fourniture d'énergie. »

Olivier CHALLAN BELVAL, médiateur national de l'énergie

CONTACTS PRESSE Émilie Pourquery : 06 17 77 11 41 / emilie.pourquery@energie-mediateur.fr
Caroline Keller : 06 46 74 00 44 / caroline.keller@energie-mediateur.fr

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante. Il a pour missions légales d'informer les consommateurs d'énergie et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie.

énergie-info le service d'information du médiateur, est accessible par internet sur energie-info.fr et par téléphone au n° vert 0 800 112 212 (service et appel gratuits). Suivez l'actualité du médiateur sur energie-mediateur.fr et sur les réseaux sociaux.